

Groupe Permanent "Démantèlement"

Chantal MOUCHET

✉ : chantal.mouchet@gard.fr

☎ : 04 66 76 77 62

Catherine SAUT

✉ : saut.catherine@orange.fr

☎ : 03 80 65 77 40

Compte rendu

Groupe Permanent «Démantèlement» de l'ANCCLI

04 février 2015 – Paris - 10h30 à 16h30

Locaux de l'ANCCLI

Présents : AUTRET Jean-Claude – CLI de la Manche – ANCCLI, BIETRIX Philippe – CLI des Monts d'Arrée, BOUTIN Dominique – CLI de Chinon, COMBREDT Nicole – CLI de Saint-Laurent-des Eaux, DAIRIN JO – CLI de Gravelines, DEMET Michel – ANCCLI, DUJEU Joël – CLI de Chooz, EIMER Michel – CLI de Saint-Laurent-des-Eaux, GRISOT Michel – CLI de Saint-Laurent-des-Eaux, IMBART Gérald – CLI de Marcoule-Gard, LEUREGANS Vincent – CLI de Gravelines, LHEUREUX Yves – ANCCLI, LOPES Paolo Serge – CLI de Gravelines, MARZIN Michel – CLI des Monts d'Arrée, MOUCHET Chantal – CLI Marcoule – Gard, PINEAU Thierry – CLI de Saint-Laurent-des-Eaux, RARD René - CLI de CRUAS MEYSSE, RICHARD Françoise – CLI des Monts d'Arrée, SABATIER Marie-Anne, CLI de Marcoule-Gard, SAUT Catherine – SEIVA, VALLAT Christophe – CLIGEET, VILLERS Anita – EDA – ANCCLI, ZIMMERER Jean-Paul – CLIs de Fessenheim

Excusés : LACOTE Jean-Paul – CLIs de Fessenheim, NOE maité – CLI de Cadarache

1/ Accueil des participants, tour de table et rappel des objectifs du GP Démantèlement

Pour rappel, il s'agit de la première réunion de ce nouveau groupe de travail, copiloté par Dominique BOUTIN et Michel EIMER.

Dominique BOUTIN ouvre la réunion. Il se réjouit de l'affluence des participants, qui montre l'intérêt pour ce sujet.

Il rappelle qu'une formation sur ce thème s'est tenue à Chinon en 2012, en partenariat avec l'IRSN, au cours de laquelle le CIDEN, Centre d'Ingénierie Déconstruction et Environnement d'EDF, était intervenu. Ces derniers sont prêts à intervenir de nouveau dans ce cadre, auprès

de chaque CLI qui le souhaite (Voir en pièce jointe les éléments sur cette formation). Pour rappel, cette journée s'était organisée à l'initiative du Collège associatif de la CLI de Chinon-Avoine suite à une rencontre fortuite d'un membre du Collège avec l'IRSN* lors d'une journée présentant leur service "Ouverture à la société".

Une journée consacrée au démantèlement s'est tenue plus récemment, le 16 juin 2014 dans le cadre des séminaires "Dialogue Technique IRSN / ANCCLI" ([voir sur le site internet de l'ANCCLI les présentations](#)). À cette occasion il avait proposé que l'ANCCLI se saisisse des questions liées au démantèlement. À l'époque l'actualité était alimentée par la prochaine fermeture de la centrale de Fessenheim, la baisse programmée de la part du nucléaire dans la consommation énergétique à 50% et la possible fermeture de plusieurs réacteurs.

Lors du conseil d'administration du 17 juin 2014, l'ANCCLI a décidé de monter un Groupe Permanent Démantèlement – GPDEM, aussi il remercie son président d'avoir retenu cette suggestion.

Le démantèlement couvre de très nombreux sujets : sûreté, environnement, radioprotection, déchets... Il renvoie également à des questions territoriales, comme il sera vu plus loin. Il conviendra cependant de rester dans l'esprit de l'ANCCLI, axé sur la sûreté et l'information.

Michel DEMET intervient sur les objectifs du GPDEM : si 9 réacteurs sont actuellement en cours de démantèlement, toutes les CLI seront à terme concernées et leur avis sera sollicité lors de la consultation de la CLI et du public via voie électronique pour la MAD* et lors de l'enquête publique de DEM*. Formation et information sont donc nécessaires. Des REX* existent, aussi bien techniques qu'environnementaux et sociaux. Il conviendra de se les approprier en priorité. La publication d'un livre blanc pourrait constituer l'outil d'aide aux CLI dans ce cadre.

Un tour de table est effectué afin que les participants se présentent et fassent connaître leurs attentes vis-à-vis du GPDEM.

Michel EIMER est Vice-Président de la CLI de Saint-Laurent-des-Eaux. Il est ancien professeur de Physique-Chimie. Sur le site se trouvent 2 réacteurs UNGG* en démantèlement ainsi que des silos contenant des produits issus de cette filière "graphite gaz" qui représentent une préoccupation pour les riverains. L'arrêt de l'exploitation s'est fait en 1992 ; à l'époque, la doctrine du démantèlement différé était en vigueur, contrairement à aujourd'hui. Chaque emploi perdu dans le cadre de l'exploitation a été remplacé.

Michel MARZIN est membre de la CLI des Monts d'Arrée. Ayant travaillé au CEA, il se rappelle que l'on disait déjà à l'époque : "ça durera un siècle".

Joël DUJEU est membre de la CLI de Chooz. Le site comporte un réacteur expérimental en caverne, en démantèlement. La CLI s'occupe peu du démantèlement. Si une visite du chantier a déjà été faite, les demandes de rencontre avec les entreprises ou le CHSCT*, ainsi que les demandes d'information sur les coûts du démantèlement n'ont jamais reçu de réponse. Il a constaté que c'est une société allemande qui s'occupe du démantèlement de

* Pour tous les acronymes, voir glossaire en fin de compte rendu

Chooz, d'où son interrogation sur les capacités industrielles françaises pour ce type d'opérations. Par ailleurs, il constate qu'il n'existe aucune communication entre la partie exploitée du site et la partie en cours de démantèlement, qui ne travaille qu'avec des sous-traitants.

Michel GRISOT est membre de la CLI de Saint-Laurent-des-Eaux, Collège des associations.

Anita VILLERS est présidente de l'association Environnement et Développement Alternatif (EDA) - Lille et membre de l'ANCCLI. Elle fait partie du Groupe Permanent FAVL* de l'ASN* et pense que cette question est fortement liée au démantèlement. Elle s'interroge également sur les transports générés par les opérations de démantèlement.

Marie-Anne SABATIER est membre de la CLI de Marcoule-Gard, où se trouvent plusieurs installations en cours de démantèlement : réacteurs Phénix et Célestin. Une installation d'entreposage de déchets est en cours de construction et un atelier pilote de démantèlement a été construit. Elle s'interroge sur les coûts du démantèlement : ceux-ci sont-ils bien estimés ? Provisionnés ? Les aspects réglementaires et environnementaux l'intéressent également. Elle souhaite que l'on parte d'une base commune en termes de vocabulaire et de connaissances.

Jean-Claude AUTRET est membre de l'ACRO – Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest – et membre de l'ANCCLI. Pour lui, le lien entre démantèlement et déchets implique une relation avec le travail du GPMDR – Groupe Permanent Matières et Déchets Radioactifs – de l'ANCCLI. La question de l'emprise des déchets issus du démantèlement lui semble importante.

Thierry PINEAU est membre de la CLI de Saint-Laurent-des-Eaux. Les questions liées au démantèlement l'intéressent, tout particulièrement celles relatives aux coûts et à la concurrence.

Gérald IMBARD est membre de la CLI de Marcoule-Gard et retraité du CEA. Du temps où il était salarié, il a porté un grand intérêt au démantèlement dans le cadre de ses missions. La CLI étant consultée à certaines étapes, il lui paraît important qu'elle ait accès aux éléments d'information et aux dossiers et qu'elle puisse identifier le type d'informations et les questions importantes.

Chantal MOUCHET est chargée de mission à la CLI de Marcoule-Gard et à l'ANCCLI. Le site de Marcoule a plusieurs installations en cours de démantèlement et la CLI dispose d'un retour d'expérience sur le sujet.

Jo DAIRIN est membre de la CLI de Gravelines. En tant qu'ancien chef d'entreprise, il a participé à la construction de Gravelines. Il est favorable à des solutions alternatives qui entraîneraient une plus-value pour le territoire. En tant qu' élu et ancien chef d'entreprise il s'interroge particulièrement sur la manière dont le territoire dunkerquois s'est préparé à ces grands chantiers de démantèlement : a-t-on réellement évalué les besoins en personnel dans cette filière ? Les entreprises sont-elles prêtes ? A priori, non et donc les opérations seront sous-traitées à de grands groupes (Vinci, Bouygues...). Quelles sont les conséquences fiscales ? Pour prendre exemple, la présence de la centrale de Gravelines rapporte 100

millions par an aux collectivités territoriales. Il en va de la responsabilité des élus de prévoir une solution sur le plan de l'emploi et sur le plan fiscal.

Paolo Serge LOPES est membre de la CLI de Gravelines, en tant que représentant du Conseil Régional Nord-Pas-De-Calais pour lequel il travaille. Le Conseil Régional souhaite s'engager sur la filière du démantèlement des réacteurs qui représente un enjeu pour le développement des entreprises locales. Participer au GPDEM lui permettra de se cultiver sur le sujet. Son questionnement porte entre autres sur la signification pratique du mot "démantèlement" et sur les retours d'expériences.

Nicole COMBREDT est membre de la CLI de Saint-Laurent-des-Eaux. Ancienne élue dans le rayon des 2 km autour de la centrale, elle rappelle que les collectivités perçoivent des sommes importantes liées à cette activité. Sa commune de 260 habitants perçoit par exemple 130 000 € / an soit 500 € par habitant.

Françoise RICHARD est chargée de mission de la CLI des Monts d'Arrée au sein du Conseil Général du Finistère.

Christophe VALLAT est membre de la CLIGEET* (Tricastin), Collège des syndicats. À ce titre, il participe au groupe de travail sur la valorisation des matériaux de très faible activité de l'ASN/DGEC. Il est salarié AREVA sur le site Georges BESSE I (EURODIF), qui devrait être démantelé à l'horizon 2020. Il rappelle que le démantèlement ne concerne pas seulement les réacteurs, mais aussi sur d'autres installations nucléaires. Il est important d'y être attentif car les coûts de ces démantèlements pourraient poser problème à Areva qui n'a pas les mêmes moyens financiers qu'EDF. La CLIGEET a créé un groupe de travail afin de suivre le démantèlement de l'installation d'Eurodif. 150 000 tonnes d'acier TFA* d'une activité moyenne de 1,7 becquerels par gramme seront à démanteler : le coût de leur enfouissement au CIRE* est estimé à 60 millions d'euros. Il souhaite qu'un seuil de libération soit adopté afin de pouvoir recycler et valoriser ces aciers. Pour lui, les choix doivent être faits aujourd'hui et non reportés sur les générations futures, car qu'advierait-il si AREVA disparaissait avant le démantèlement ? Qui payerait et comment cette opération serait-elle menée ?

Philippe BIETRIX est membre de la CLI des Monts d'Arrée où il représente l'Ordre des Médecins. Il a de longue date travaillé dans le domaine de la décontamination des travailleurs du nucléaire. Il participe au groupe de travail Étude et Expertise de la CLI, ceci depuis 2008. Il souhaite ici acquérir des informations sur la thématique en général. À titre indicatif, le dernier dossier EDF comportait 1700 pages. La CLI a fait appel à l'ACRO pour analyser le dossier et rédiger son avis, car elle manque de connaissances. Une méthodologie à suivre pour examiner au mieux les dossiers fournis par l'exploitant sur le démantèlement sera intéressante.

(Voir l'étude ACRO sur le site internet du Conseil Général du Finistère à l'adresse suivante : <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Eau-Environnement/CLI-des-monts-d-Arree>)

Jean Paul ZIMMERER est membre du CLIs de Fessenheim. Il est ancien agent EDF, récemment retraité, et a exercé à la centrale du Bugey. Il s'interroge sur l'opportunité de fermer un site alors que l'on n'a pas de solution pour son démantèlement. Le personnel EDF a posé la question à la direction et il lui a été répondu que des provisions ont bien été

constituées en vue du démantèlement, mais il n'est pas sûr que l'argent soit utilisé à cette fin.

René RARD est membre de la CLI de CRUAS-MEYSSE et de l'ANCCLI. Il est ancien agent EDF et a exercé à la centrale de CRUAS MEYSSE. Il s'intéresse comme tout citoyen au démantèlement. Pour lui, la question des emplois et de la sous-traitance étrangère est très importante car la concurrence ne profite pas aux entreprises françaises du fait de l'écart entre les taux de cotisation des différents pays européens. Il pense que ce GPDEM pourrait être à l'origine d'un Livre Blanc où des recommandations et des propositions pourraient figurer.

Vincent LEUREGANS est chargé de mission de la CLI de Gravelines au sein de la Ville de Gravelines. Il s'intéresse particulièrement à l'impact socio-économique et à la concertation avec la population.

Gilles HERIARD-DUBREUIL est spécialiste en gouvernance sur les risques et à ce titre s'intéresse à la place des acteurs dans les processus de décisions dans le secteur du nucléaire. Il est également secrétaire de NTW*, organisme d'envergure européenne qui travaille sur les questions nucléaires avec la société civile. Pour lui, il est très important que les CLI et la société civile s'impliquent sur ce sujet. NTW va d'ailleurs ouvrir un cluster (= groupe) sur ce thème et organise une réunion exploratoire à la Communauté Européenne en 2015. Pour lui, le démantèlement est une vraie question européenne. La question du provisionnement des fonds est primordiale. Il propose de présenter l'étude PREPARE au groupe lors d'une prochaine réunion.

2/ Présentation du film réalisé par la chaîne de Télévision Arte "Centrales nucléaires, démantèlement impossible?"

La première partie du film est visionnée. Elle présente les enjeux du démantèlement et des exemples existants, notamment aux États-Unis avec la centrale de Vermont.

3/ Retour d'expérience sur le séminaire ANCCLI/IRSN du 16 juin 2014 sur le thème "Démantèlement"

Michel EIMER présente ce point. Un certain nombre d'informations importantes ont été données :

☞ L'obligation pour chaque INB* de produire un plan de démantèlement à la création et de le mettre à jour régulièrement en cours de fonctionnement. On peut dire enfin ! N'aurait-on pas évité bien des difficultés pour le démantèlement des premiers réacteurs (à eau lourde ou UNGG) pour lesquels, à la création, la fin de vie n'était absolument pas envisagée ?

☞ Le débat entre démantèlement différé ou immédiat semble tranché, au moins théoriquement, au profit du démantèlement sans attendre, mais reste à choisir le scénario opérationnel : quel niveau d'assainissement initial : "poussé" ou "minimal" ? Le même choix intervient au déclassement.

☞ La destination de TOUS les déchets de démantèlement est une question centrale ; elle conditionne le respect des calendriers. La possibilité de recyclage de matériaux irradiés va-t-elle évoluer ?

☞ L'estimation des coûts, le montant et la pérennité des provisions pourraient gagner en transparence.

☞ Le poids des FSOH (facteurs sociaux, organisationnels et humains) est encore plus grand à l'occasion du démantèlement qu'en fonctionnement de l'INB, en interne comme en externe. En interne : quelles sont les compétences nécessaires pour le démantèlement ? Ceci dans un contexte de large recours à la sous-traitance, avec des opérations souvent accidentogènes, pour un travail moins valorisé, celui de "fossoyeurs" du nucléaire. En externe : pour les élus, leurs administrés, les forces économiques, c'est aussi le constat de la perte de ressources financières et d'emplois.

4/ Échange avec les participants et définition des axes de travail du GP "Démantèlement"

4.1/ Discussions

Définitions / doctrines

Quelle définition adopte le groupe pour le terme "démantèlement" ? L'ASN en utilise une et a adopté des doctrines : voir sur le site internet de l'ANCCLI la [présentation de l'ASN lors de la journée du 16 juin 2014](#) et télécharger les guides [6](#) et [14](#) ainsi que la note d'[avril 2009](#) formalisant les doctrines de l'ASN. Il est important d'adopter les définitions officielles en vue des contributions futures aux débats publics.

Exemple : démanteler, c'est transformer une installation en déchets et en éléments recyclables. "Démantèlement" et "déconstruction" sont deux termes qui correspondent à des phases différentes dans ce que l'on appelle le démantèlement.

Autres définitions à clarifier : irradiation / contamination

Démantèlement immédiat / différé

Démantèlement immédiat : 30 à 50 ans

Démantèlement différé : 85 ans minimum

C'est le démantèlement immédiat qui a été choisi en France, même s'il n'est pas inscrit dans la loi¹, afin de ne pas faire porter cette problématique aux générations futures. Toutes les installations sont différentes, le choix est adapté en fonction. La Grande Bretagne a choisi le démantèlement différé.

À noter : si un exploitant veut arrêter une installation, il doit en faire la déclaration officielle au moins 2 ans avant la date prévue d'arrêt des installations.

Remarque : il existe de grandes différences de durée du démantèlement entre les sites : sur tous les sites en démantèlement, seuls ceux de Chooz et Superphénix sont à un stade avancé.

¹ Le projet de loi sur la Transition Énergétique prévoit d'inscrire dans le code de l'environnement le principe « du démantèlement immédiat »

Information de la population

Il est important que la CLI soit informée régulièrement car la population s'interroge sur l'avenir des sites qui vont fermer. (Jo DERAÏN)

Développement durable du territoire

Le démantèlement ne doit pas être vu uniquement en termes de risque radiologique. La fermeture d'une grosse installation implique que le territoire s'y prépare et prévoie le développement de projets en remplacement, sur le long terme.

Suivi de l'environnement

Cette thématique intéresse les CLI (citée par la CLI de Brennilis et la CLIGEET).

L'exploitant doit respecter les prescriptions de suivi réglementaire fixées par l'ASN. L'IRSN dispose par ailleurs d'un réseau de suivi de l'environnement sur tout le territoire. De fait, pourquoi les CLI devraient-elles aussi commander des expertises et analyses coûteuses ?

Il se trouve que la contre-expertise est même souhaitée par les organismes officiels tels que l'IRSN. Elle constitue en effet un bon appui vis-à-vis de l'information publique.

Il est également intéressant de choisir soi-même des points de prélèvement : par exemple l'ACRO a prélevé de l'eau souterraine dans les piézomètres de suivi de l'ANDRA au centre de stockage de La Manche, mais n'a pas obtenu le même résultat que l'exploitant car, tandis que celui-ci prélevait un échantillon à une profondeur donnée, l'ACRO a analysé toute la colonne d'eau. D'où l'intérêt de faire des mesures différentes de l'exploitant.

Voir [*l'étude des niveaux de tritium dans les eaux souterraines du Centre de Stockage de la Manche*](#)

Exutoire pour les déchets issus du démantèlement

L'exploitant de la centrale de Brennilis a obtenu uniquement l'autorisation d'un démantèlement partiel (sans le bloc réacteur – décret du 27 juillet 2011)) puisqu'il n'y a pas d'exutoire pour les déchets FMA-VL. Les travaux ont repris en 2011.

Exemples de "Retour à l'herbe" (= retour du site à l'état initial avant l'installation industrielle)

C'est ce qui est demandé aux sites SEVESO qui ferment. Peut-on imaginer un retour à l'herbe sur les sites d'installations nucléaires ? Oui, et il existe des installations complètement démantelées, comme vu dans le film : 20 aux États-Unis, comme ce site sur lequel le retour à l'herbe s'est effectué en 10 ans. Dominique BOUTIN rappelle qu'aux États-Unis, les installations nucléaires sont privées et disposent de fait d'une plus grande liberté. Des réunions publiques sont organisées de manière régulière, ce dont on peut s'inspirer. L'usine de Tokai Mura au Japon a également été démantelée.

Conditions de travail des salariés

Il serait intéressant de connaître les conditions de travail des salariés des sites et des salariés de sous-traitants, en particulier l'application du principe ALARA* qui se traduit ici par le choix du moins dosant possible. Est-il bien pris en compte dans toutes les procédures ? Pour information, un arrêté de 2014 donne obligation aux employeurs d'engager les salariés en CDI lorsqu'ils interviennent sur des travaux dangereux.

4.2/ Retours d'expérience des CLI

CLI des Monts d'Arrée

La centrale nucléaire de Brennilis est entrée en démantèlement en 1986. Celui-ci a été arrêté faute d'exutoire pour les déchets. Des questions techniques sont soulevées, notamment celle de décontaminer ou pas avant le début des opérations, ou encore celle du transport des colis de déchets au Centre de l'ANDRA à Soulaïnes. Le recyclage n'est pas envisagé. Depuis sa création fin 2008, la CLI est engagée dans le suivi des procédures de démantèlement. Concrètement, elle n'avait pas l'expertise technique suffisante pour analyser le dossier de 1700 pages fourni par l'exploitant, ce pourquoi elle a fait appel à l'ACRO (voir plus haut). La CLI focalise ses travaux sur les questions d'environnement, de santé et de sûreté, cependant concernant le volet économique, elle souhaite suivre certains paramètres sociaux. Pour information, la centrale thermique est encore en activité. Une partie naturelle appartenant au site nucléaire, "la maison du lac" pourrait être cédée à la collectivité en vue d'être aménagée en espace public, mais il subsiste un risque de pollution de la nappe phréatique et du lac. Dans les faits, le concept de territoire apparaît plus large que le seul site.

CLIGEET

Le 29 Janvier 2014 s'est tenue la 1^{ère} réunion du GT "Suivi du démantèlement et avenir des déchets d'Eurodif en amont du démantèlement de George Besse 1". On rencontre peu de problème d'emploi ou économique en comparaison avec une INB isolée car le site Areva Tricastin regroupe plusieurs entités (Areva NC, SET, FBFC, Comurhex).

CLI de Marcoule-Gard

Le démantèlement fait partie des 7 axes stratégiques du Conseil Régional pour la période 2014-2020. La Région s'est positionnée en termes économiques avec la création d'un cluster d'entreprises appelé Cyclium ainsi que d'un pôle d'excellence constitué des universités, des collectivités territoriales et des entreprises, qui propose de regrouper les petites entreprises sur les métiers du démantèlement et de valoriser l'activité industrielle existante (formation, compétences...). Un master et une licence pro spécialisés ont été créés à l'Université de Nîmes. La CLI est informée des opérations de démantèlement sur le site. Pour l'installation Phénix, la procédure de démantèlement est déjà engagée et une enquête publique a eu lieu. Il existe un projet de prescriptions de l'ASN sur lesquelles la CLI sera sollicitée.

CLI de Saint-Laurent-des-Eaux

Lorsque les réacteurs graphite-gaz ont été arrêtés, d'autres réacteurs avaient été construits, aussi le démantèlement n'a pas eu d'impact sur le personnel. À l'époque on parlait de démantèlement différé. C'est seulement à partir des années 2000 que le principe de démantèlement immédiat a été adopté et que la CLI a été associée à la procédure.

4.3/ Quelle méthodologie et quelles priorités ?

En préalable, il est rappelé que le groupe est libre de s'organiser comme il le souhaite. Cependant, considérant que les finances sont limitées, il est nécessaire de dégager des priorités dans les actions. Si des membres extérieurs aux CLI peuvent être auditionnés, ils ne peuvent être membres permanents du GPDEM. Par ailleurs, les exploitants et l'ASN ne sont pas directement concernés par les questions économiques. Cela n'entre pas dans les compétences des CLI ni de l'ANCCLI, aussi doit-on se positionner sur ce plan.

Par ailleurs, comme dit en introduction de la journée, les CLI seront sollicitées lors des MAD et des DEM, or il a été relaté dans les échanges précédents que les dossiers communiqués sont non seulement volumineux mais très techniques, donc peu adaptés à une appropriation par la société civile. Sur toutes les questions citées dans les discussions précédentes, la CLI pourrait solliciter des experts indépendants ou le comité scientifique de l'ANCCLI par exemple.

Il est proposé que les travaux du GPDEM débouchent sur la création d'un livre blanc qui apporterait les éléments nécessaires aux CLI, en amont procédures officielles où leur avis sera sollicité.

Adopter des définitions communes

Comme dit précédemment, il est prioritaire d'avoir un langage commun.

➤ Inviter des professionnels (techniciens, experts, opérateurs, etc.) pour expliquer les termes.

Clarifier les procédures de MAD et DEM

➤ Reprendre la présentation de l'ASN

➤ Clarifier la signification de la MAD : concept, origine, type d'engagement ?

➤ Rencontrer le CIDEN et les opérateurs : stratégie, modalités, engagements...

➤ Reprendre les éléments du débat du 16 juin 2014

Connaître la réglementation, ses évolutions récentes et à venir

➤ Point sur la réglementation avec les nouveautés de la Loi de transition Énergétique et la réglementation ASN.

Aspect économique et territorial

Le démantèlement constitue un grand chantier avec des impacts environnementaux, sociaux, sociétaux... Comment les compense-t-on ? Quelle gouvernance du territoire peut être adoptée lors de la transition entre une INB en fonctionnement, puis à l'arrêt, à moyen et long terme ? MAD et DEM peuvent être l'occasion, pour le territoire, de construire un projet de transition en amont. Pour Dominique BOUTIN, pourquoi ne trouve-t-on pas les éléments de cette filière économique "d'avenir" dans la Loi MACRON, avec l'organisation d'une démarche industrielle complète, plutôt que de voir confiés les DEM à des sous-traitants étrangers (sûreté, savoir-faire local, économie générale...) ?

➤ Étudier l'impact de grands chantiers sur l'économie, les projets, la fiscalité, ...

➤ À propos de l'organisation de la filière "démantèlement", rencontre avec des élus ?

Options choisies et conséquences sur les conditions de travail

Il sera intéressant de connaître les techniques utilisées sur différents sites, les options choisies – démantèlement immédiat ou différé, les objectifs fixés quant au devenir du site et son état final. Plusieurs niveaux de déclassement existent. Par ailleurs, quelles ont été les conditions de travail du personnel : à quels niveaux de contamination le démantèlement conduit-il ?

➤ Étudier les techniques de démantèlement et les contaminations associées.

Dimension européenne

La question européenne a été avancée.

➤ Nuclear Transparency Watch : démarches européennes à croiser ?

Accès à l'information

Les dossiers MAD et DEM sont techniques et volumineux (plus de 1000 pages) : ils ne sont pas adaptés à une lecture par la société civile. Pour faciliter leur lecture, il serait intéressant d'avoir accès à un résumé comportant des renvois vers les différentes pages du dossier complet.

- S'inspirer des résumés non techniques des études d'impact. L'intégrer dans le livre Blanc ?
- Inviter M. ROL TANGUY, délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim, pour parler de son expérience

Prochaine réunion prévue le 16 juin, toute la journée (10h00 à 16h30)

Ordre du jour

- REX des CLI engagées sur les processus de démantèlement : Brennilis, Marcoule, CLIGEET...
- Précisions sur les processus réglementaires par l'ASN et avis de l'IRSN, avec les nouveaux apports : transition énergétique et arrêté INB

GLOSSAIRE

ALARA : As Low As Reasonably Achievable (Aussi bas que raisonnablement possible)
ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire
CHSCT : Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail
CIRES : Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage
CLIGEET : Commission Locale d'Information auprès des Grands Équipements Énergétiques du Tricastin
DEM : Démantèlement
FAVL : Faible Activité à Vie Longue (déchets)
INB : Installation Nucléaire de Base
IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
MAD : Mise à l'Arrêt Définitif
NTW : Nuclear Transparency Watch
REX : Retour d'Expérience
TFA : Très Faible Activité (déchets)
UNGG : Uranium Naturel Graphite Gaz (réacteur)